

COMMUNE DE CUREMONTE**PANNEAU INFORMATIF PARKING LESTURGIE
OPALINE**
.....

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieur à 214 000€,

Considérant l'augmentation régulière de la fréquentation touristique du village,

Considérant le choix du conseil municipal d'implanter un panneau « Parking Payant - Contrôles Fréquents » sur le Parking de Lesturgie, afin d'interpeller les visiteurs sur la nécessité de payer à l'horodateur de manière systématique son emplacement sur le parking,

Considérant la proposition de l'entreprise Opaline, sise 176 Chemin de Bernoux, 19500 CHAUFFOUR SUR VELL pour un panneau alu dibond 60*100 d'un montant de 140.00€ HT soit 168.00€ TTC,

D07/2024 -DECISION -

ARTICLE I : Décide d'accepter la proposition de l'entreprise Opaline, sise 176 Chemin de Bernoux, 19500 CHAUFFOUR SUR VELL pour un panneau alu dibond 60*100 d'un montant de **140.00€ HT soit 168.00€ TTC**,

ARTICLE II : Décide d'imputer cette dépense à l'article 2188 du Budget Principal.

ARTICLE III : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier de Beaulieu/Dordogne,
- L'Entreprise OPALINE
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 27/03/2024

Madame le Maire,

Nelly GERMANE.

